



La liberté au temp de la responsabilité.

Agir sans nul besoin de rendre des comptes. Faire, écrire, exprimer ce que l'on veut, quand on le veut, où on le veut. La Liberté est un de ces biens si précieux que chacun d'entre nous serait prêt à tout pour l'acquérir, la faire sienne et la préserver. La liberté, on y aspire tous et ceci le plus légitimement du monde.

La liberté est un idéal universel à construire parfois, à consolider souvent. Mais si être libre signifie tout faire en tout temps et en tout lieu selon ses propres désirs, cette liberté totale et absolue ne peut-elle alors s'exprimer que soustraite au regard de l'autre ? Le prix de la liberté la plus complète serait-il la négation d'autrui, l'existence pour soi et pour soi seul ?

On l'entend souvent : sa propre liberté s'arrête là où débute celle des autres. Etre totalement libre serait donc incompatible avec une vie en collectivité, même dans une société qui fait de la liberté le premier terme de sa devise républicaine ?

En effet c'est le cas : afin d'organiser le vivre ensemble, nous faisons collectivement le choix de restreindre nos libertés sur la base de règles acceptées tant que légitimes et justes, règles que l'on nomme lois.

Mais au delà des lois, au delà du cadre établi collectivement pour que chacun puisse exercer le plus de liberté possible, doit-on s'affliger des restrictions de liberté supplémentaires nom d'une quelconque responsabilité, et les autres, à travers leur regard, leur opinion ou leur jugement, peuvent-ils et doivent-ils nous imposer des interdits non légitimés par la loi ?

Les lignes écrites sous le titre « Point sur la toile et sur la vision » dans la 12^{ème} édition du Pup Déchainé confrontent deux exercices de la liberté et ouvrent une réflexion sur les liens complexes entre liberté et responsabilité, entre la liberté de soi, pour soi et la liberté des autres. Elles posent question sur ces censures de liberté que l'on auto-applique et sur les privations de liberté que d'autres voudraient nous imposer. Enfin, elles interrogent sur les interactions entre peur, liberté et bienveillance.

L'auteur de l'article indique que la diffusion (relativement) libre de contenu à caractère sexuel sur des réseaux sociaux dédiés par des personnes pratiquant du puppy-play donnerait des arguments à ceux qui qualifient nos pratiques de perverses ou qui y voient une opportunité d'invectiver, d'humilier, de disposer des membres de notre communauté.

Il oppose donc deux libertés, celle de d'exercer la sexualité qui nous plait et celle de la diffuser, à une forme de responsabilité que nous devrions avoir en tant que membre d'une communauté exposée à la curiosité, à la critique et parfois à la malveillance.

Très certainement empreint d'une bienveillance excessive à l'égard de notre communauté, l'auteur suggère donc une restriction de notre liberté par peur de la perception de cette liberté par un regard extérieur. Mais la peur du jugement d'autrui est-elle une raison légitime à la restriction de liberté ?

Tous, un jour, bousculons la perception d'un passant, d'un proche ou d'une simple connaissance. Nous sommes tous le gênant de quelqu'un. Ainsi, un homosexuel se qualifiant « hors milieu » ressentira peut-être de la gêne et invectivera alors les participants aux marches des fiertés, les accusants de donner des arguments aux homophobes. Prenez un de ces participants, plus ouvert d'esprit mais toutefois réfractaire à l'idée de voir ses congénères porter un masque de chien dans ladite marche, vous entendrez alors le discours vous expliquant que les fetish n'ont pas leur place dans une gaypride car ils nuisent à la bonne visibilité de l'homosexualité.

Le processus est le même : le poids de l'intolérance d'autrui et la peur de ses conséquences prend le pas sur la défense de nos libertés. Mais que serions-nous, que vivrions-nous aujourd'hui si nos prédécesseurs ne s'étaient pas précisément érigés contre ces intolérances pour défendre nos libertés de vivre, d'être et d'exister ?

Des émeutiers de Stonewall aux kinkster, il n'y a qu'un pas. Ils assument une liberté, au risque de bousculer des représentations que certains se font de la société, mais ce combat est juste et nécessaire. La réponse à l'incompréhension, à la bêtise et à la haine ne devrait pas être le sacrifice de notre liberté mais bien la pédagogie, le dialogue et l'éducation. Avant de songer à nous cacher, pensons à exprimer pour expliquer. Et s'ils refusent d'entendre, à quoi bon restreindre nos libertés ?

Qu'en est-il de la liberté de l'auteur de publier cet article, de sa liberté d'expression ? Qu'en est-il de la liberté de la rédaction du Pup Déchainé de laisser paraître ce texte qui pose tant question ?

Par cohérence, au nom de la plus grande liberté de chacun, nous devons admettre que l'auteur a le droit d'écrire ces lignes. Il a le droit de s'exprimer sur ce sujet. L'auteur ou la rédaction aurait-ils du se censurer au nom d'une responsabilité qu'on leur attribue ? Pas plus qu'un kinkster ne doit censurer ses pratiques par peur du regard d'autrui sur sa communauté.

Le sujet de nos libertés est extrêmement riche. Il aurait sûrement mérité mieux qu'un tir croisé sur un texte qui ne se voulait pas malveillant et maladroitement rédigé. La question de la liberté au temps de la responsabilité ne peut être abordé de façon aussi unilatérale sans ouvrir une discussion argumentée.

Peut-être aurait-il mieux valu aborder un débat aussi sensible sous un autre angle, car oui la kinkysation des réseaux sociaux pose question, non pas en terme d'exposition d'une communauté à la désapprobation d'autrui, mais de sa propre exposition au regard de la société encore frileuse sur ces évolutions. Car si dans une manifestation nous sommes nombreux, face à un employeur nous sommes souvent seuls.

N'est-il pas toutefois de notre responsabilité d'exercer nos libertés pour faire évoluer la société, pour faire bouger les lignes et construire un monde du vivre ensemble où chacun pourrait se sentir plus libre ?

Rédigé par Melko et Moto